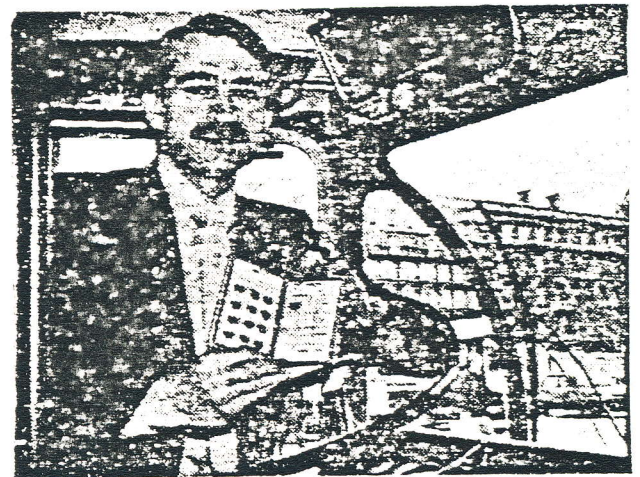


la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIERE

SOMMAIRE

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS C.G.T.



12 TIMBRES

DES MOYENS POUR TOUTES LES STRUCTURES DE LA C.G.T.

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS DE LA C. G. T. (P. A. C.)

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans nos différents écrits : Courrier Confédéral, "LE PEUPLE", etc... nous avons, depuis maintenant plusieurs mois, mis en place' le Prélèvement Automatique des Cotisations Syndicales C.G.T. avec les C.C.P..

POURQUOI CETTE DECISION ?

- 1°) Tout d'abord il était juste, conformément à l'orientation de la C.G.T., de développer notre travail avec les P.T.T. en temps que service public.
- 2°) Nous avons voulu mettre en place un outil moderne et efficace au service de nos organisations qui offre toute garantie pour le suivi des organisations aux Prélèvements Automatiques des Cotisations et celui des syndiqués, qui permette la ventilation aux différentes structures et respecte le fédéralisme.
- 3°) Le développement des sciences et des techniques, et notamment de l'informatique, nous interpelle pour travailler autrement et donner à nos organisations des possibilités nouvelles pour gérer avec plus d'efficacité leur propre affaire et aussi mettre la gestion au service de l'action.
- 4°) Cet outil permet aux organisations et aux syndiqués, qui hésitent encore pour des raisons diverses à s'engager avec les outils bancaires, de lever les obstacles et de confier les opérations des prélèvements à la C.G.T.

Ces raisons définies, il ne s'agit évidemment pas pour nous de nier ou de rejeter les outils bancaires avec lesquels nous travaillons en général, d'une manière satisfaisante (B.C.C.M., B.F.C.C., Crédit Mutuel).

Bien au contraire, à partir du service rendu, l'effort engagé doit se poursuivre pour développer le Prélèvement Automatique des Cotisations d'une manière beaucoup plus conséquente.

Des efforts non négligeables ont été enregistrés depuis un an (doublement des prélèvements) pour atteindre 80 000 aujourd'hui.

L'objectif reste la généralisation de cette méthode moderne et efficace de collectage, le champ à couvrir reste vaste

.../...

offrant de la place et des possibilités pour tous.

A ce sujet, et pour des raisons qui nous animent, la recommandation des outils bancaires de l'Economie Sociale (B.C.C.M., B.F.C.C., Crédit Mutuel) reste à notre sens, prioritaire dans les choix à retenir.

De plus, pour des raisons d'efficacité, pour une bonne impulsion et pour bien contrôler nos objectifs, nous avons intérêt à regrouper nos efforts sur un nombre limité de banques.

Or, il arrive trop souvent que les prélèvements sont effectués dans différents organismes bancaires (Crédit Agricole, B.N.P., Société Générale etc...), ce qui nous crée des difficultés pour savoir, réellement, où nous en sommes et pour impulser la bataille avec un maximum d'efficacité.

De plus, certains syndicats paient parfois des sommes non négligeables pour effectuer les opérations alors qu'il existe un accord national qui pourrait leur éviter ces frais.

RENSEIGNEMENTS POUR UNE BONNE PRATIQUE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS

1/ AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Elle doit être remplie et signée par les syndiqués et remise au collecteur.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Numéro d'émetteur

145084

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Form with three horizontal lines for entering the account holder's name and address.

CRÉANCIER

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX



DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Codes		Clé R.I.B.
Étab.	Guichet	
Numéro du compte		

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Form with four horizontal lines for entering the postal name and address of the account holder.

DATE :

Signature :

2/ COMMENT REMPLIR LA FEUILLE RECAPITULATIVE DE COLLECTAGE DES COTISATIONS

Cette feuille constitue la "saisie" des renseignements nécessaires à la gestion informatisée du P.A.C. Elle est indispensable à notre service.

DEFINITION DES INTITULES DE CETTE FEUILLE

FEDERATION : vous indiquez le nom de la fédération à laquelle votre syndicat est rattaché. Le n° sera attribué par notre service.

SYNDICAT : vous indiquez le nom de votre syndicat. Un numéro sera attribué par notre service. Les deux premiers chiffres correspondant au numéro de la fédération, les deux derniers au rang du syndicat dans la fédération ayant opté pour le PAC-CGT.

Exemple : au syndicat des cheminots de Carcassonne, nous lui avons attribué le n° 0226 ;

02 : n° de la fédération des cheminots
26 : 26è syndicat des cheminots ayant opté pour le PAC-CGT.

Une fois connu de vous, ce numéro devra être
rappelé dans chacune de vos correspondances avec
notre service.

SECTION SYNDICALE : votre syndicat peut être structuré en plusieurs sections syndicales (chantiers, ateliers, etc...). Vous leur attribuez un numéro en commençant par le 01, et en suivant.

COLLECTEUR : chaque section syndicale peut disposer de plusieurs collecteurs. Vous attribuez un numéro à chacun des collecteurs en commençant par le 01, et en suivant.

U.D. : vous inscrivez le nom du département auquel est rattaché votre syndicat (facultatif).

U.L. : vous inscrivez le nom de l'U.L. auquel est rattaché votre syndicat (facultatif).

Le trésorier du syndicat doit également nous joindre un RIB ou RIP du compte du syndicat pour permettre à la trésorerie confédérale d'établir les chèques de reversement des sommes prélevées.

Les feuilles de collectage remplies et accompagnées des autorisations de prélèvement et des RIB ou RIP seront à renvoyer à :

SECTEUR POLITIQUE FINANCIERE

C.G.T. - SERVICE PAC-CGT.

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX

3/ APRES LE PRELEVEMENT

Le prélèvement s'effectue tous les 2 mois, vers le 8 (voir calendrier en tête de la feuille de collectage).

Nous attendons pendant environ 3 semaines les incidents de prélèvements des syndiqués envoyés par les banques. Après avoir réglé les incidents, nous reversons la totalité des sommes prélevées aux syndicats, sous la forme d'un chèque postal ou virement au compte du syndicat, accompagné de plusieurs états utiles :

1°) - ETAT DE PRELEVEMENT

Etat des syndiqués prélevés par section syndicale et par collecteur (à remettre au collecteur pour la distribution des timbres) suivi d'un :

Etat récapitulatif par section syndicale et d'un état récapitulatif pour le syndicat.

2°) - ETAT RECAPITULATIF

Par collecteur, section et syndicat pour le trésorier du syndicat.

3°) - ETAT DES PRELEVES

Liste

4°) - ETAT DES INCIDENTS (s'il y a lieu)

CODES INCIDENTS BANCAIRES UTILISES PAR NOTRE SERVICE
 DANS LA COLONNE " SUSP " DE L'ETAT
 " FICHER DES PRELEVES "

CODES	MOTIF DE LA SUSPENSION	CE QUE NOTRE SERVICE FAIT
01	Syndiqués non prélevés	
02	Coordonnées erronées	
55	Syndiqués saisis en attente pour	
99	prélèvement échéances suivantes	
12	Coordonnées bancaires erronées	Codes 12 à 76 : Notre service attend un courrier de votre part pour la suite à donner. A votre charge de prélever les cotisations des syndiqués
14	Compte soldé	
15	Compte viré	
16	Destinataire inconnu	
17	Non résidé	
18	Emetteur non précisé	
31	Pas d'ordre de payer	
32	Décision judiciaire	
33	Dépôt de bilan	
34	Opposition sur compte	
35	Titulaire décédé	
70	Tirage contesté	
71	Déjà réglé	
73	Montant contesté	
74	Date d'échéance contestée	
75	Demande prorogation	
76	Réclamation tardive	
20	Provision insuffisante	Notre service remet les syndiqués dans le circuit pour l'échéance suivante (sauf avis contraire de votre part) A votre charge de prélever les cotisations concernées

N.B. : Les codes 01, 02, 55, et 99 sont des codes créés par notre service
 Les codes 12 à 76 sont des codes utilisés par les banques

CODES INCIDENTS BANCAIRES UTILISES PAR NOTRE SERVICE
 DANS LA COLONNE " SUSP " DE L'ETAT
 " FICHER DES PRELEVES "

CODES	MOTIF DE LA SUSPENSION	CE QUE NOTRE SERVICE FAIT
01	Syndiqués non prélevés	
02	Coordonnées erronées	
55	Syndiqués saisis en attente pour	
99	prélèvement échéances suivantes	
12	Coordonnées bancaires erronées	Codes 12 à 76 : Notre service attend un courrier de votre part pour la suite à donner. A votre charge de prélever les cotisations des syndiqués
14	Compte soldé	
15	Compte viré	
16	Destinataire inconnu	
17	Non résidé	
18	Emetteur non précisé	
31	Pas d'ordre de payer	
32	Décision judiciaire	
33	Dépôt de bilan	
34	Opposition sur compte	
35	Titulaire décédé	
70	Tirage contesté	
71	Déjà réglé	
73	Montant contesté	
74	Date d'échéance contestée	
75	Demande prorogation	
76	Réclamation tardive	
20	Provision insuffisante	Notre service remet les syndiqués dans le circuit pour l'échéance suivante (sauf avis contraire de votre part) A votre charge de prélever les cotisations concernées

N.B. : Les codes 01, 02, 55, et 99 sont des codes créés par notre service
 Les codes 12 à 76 sont des codes utilisés par les banques